

## ASPECTS PRATIQUES et FINANCIERS GENERAUX de la PARTICIPATION aux ACTIVITES de l'INSTITUT ODeF

### INSCRIPTION

**Les inscriptions sont à envoyer par écrit, accompagnées de l'acompte qui permet de les valider.**

L'Institut enregistre les inscriptions par ordre d'arrivée et confirme par lettre à la réception de l'inscription. Si le nombre maximum de participants est atteint, l'Institut avise la personne de l'enregistrement de son inscription sur une liste d'attente.

Les confirmations définitives sont envoyées avec les informations pratiques une quinzaine de jours avant le début de l'activité.

### PENDANT L'ACTIVITE

Il est conseillé d'être habillé confortablement, "relax"...

Durant toute la durée des activités (à l'exception des temps de pause), les téléphones portables doivent être déconnectés.

### ASPECTS FINANCIERS

Lors de l'inscription, l'acompte est dû.

Le paiement du solde s'effectue, sauf accord spécifique différent, lors de la réception de la confirmation d'inscription et **au plus tard 5 jours** avant le début de l'activité.

### DESISTEMENT

Séminaire non résidentiel : l'acompte est remboursé si le désistement intervient **15 jours**, au plus tard, avant le début de l'activité.

Séminaire résidentiel : l'acompte est remboursé si le désistement intervient **30 jours**, au plus tard, avant le début de l'activité.

Toute activité commencée est due en totalité.

### ARRANGEMENTS

Les personnes n'ayant pas de revenus en Suisse peuvent bénéficier d'une réduction. Les renseignements sont disponibles au secrétariat.

D'autres arrangements financiers peuvent être négociés lors de l'inscription.

### PAIEMENTS

Ils sont à effectuer en CHF sur le compte postal :

**N° 17-499429-1 - IBAN N° CH52 0900 0000 1749 9429 1**  
à l'att. de **Institut ODeF, compétences relationnelles Sàrl**  
**motif du versement : mentionner le nom de l'activité <sup>(1)</sup>**

*Aucun paiement n'est accepté en espèces.*

Si le payeur de votre activité est un tiers, veuillez également faire mentionner votre nom et le nom de l'activité concernée.

### ATTESTATIONS de SUIVI et de PAIEMENT

Pour toutes les activités, deux attestations sont délivrées systématiquement :

- une attestation de participation à l'activité
- une attestation de paiement

Si le payeur de l'activité est un tiers, les factures sont délivrées sur demande.

<sup>(1)</sup> Indispensable pour l'enregistrement correct de votre paiement.